



Comité de Citoyens - Zone Sud
de la Voie Ferrée de Malartic

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic se retire du Comité de travail face à l'intransigeance de la mine Canadian Malartic envers les citoyens impactés

Le 27 janvier 2016 - Le Comité de citoyens de Malartic, fort d'une assemblée de plus de 125 résidents tenue le lundi 25 janvier, s'interroge plus que jamais sur le fait que la mine Canadian Malartic semble vouloir gagner du temps avant la tenue des audiences du BAPE portant sur l'expansion de la mine en donnant l'impression de vouloir aller de l'avant, mais en ne s'engageant aucunement concernant leurs intentions réelles face aux citoyens les plus impactés par cette mine à ciel ouvert – la plus grande au pays en milieu habité.

Malgré des demandes répétées depuis plusieurs mois, voire depuis plus d'un an, la minière refuse toujours de répondre clairement aux deux principales demandes des citoyens, à savoir :

1. Offrir une option d'acquisition à l'ensemble des résidents de la zone sud de la voie ferrée affectés négativement par les opérations de la mine Canadian Malartic, incluant des compensations pour les nuisances et les inconvénients subis (poussières, dynamitages, bruits, etc.); ceux qui optent de demeurer sur place pourraient bénéficier du droit à des compensations pour les nuisances et les inconvénients subis;
2. Fournir un soutien financier afin que nous puissions nous préparer adéquatement avant et après chacune des rencontres de la démarche, notamment par le recours à nos propres experts et personne-ressources; et de déléguer les personnes de notre choix pour nous accompagner au comité de travail.

Rappelons brièvement les faits :

Le 15 décembre 2015, un comité de travail a été mis en place avec la participation de 3 représentants de la mine Canadian Malartic, 3 représentants de la Ville de Malartic, de 3 représentants du Comité de suivi Canadian Malartic et de 3 citoyens représentants le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic. Ce comité est dirigé et animé par Transfert Environnement, engagé par la minière. Le 15 décembre, c'est de bonne foi que le Comité des citoyens s'est présenté à la rencontre initiale. Il s'agissait d'une rencontre de familiarisation au cours de laquelle nous avons cru comprendre qu'il y avait ouverture pour offrir l'acquisition telle que demandée par les citoyens. La rencontre suivante, le 6 janvier dernier, toujours présents de bonne foi, nous avons d'abord travaillé sur la mise en place de règles de fonctionnement. Puis, de retour à la table, nous avons redemandé de préciser où se trouvait l'acquisition dans cette démarche. Nous nous sommes fait répondre par la minière que ce serait « **en dernier recours** » -- ce que nous comprenons comme étant l'exception, et non la règle. Après la rencontre, n'ayant toujours pas de réponse claire quant au financement demandé devant tout le groupe, nous avons demandé au directeur général de la mine Canadian Malartic, M. Blais, si nous pouvions avoir une brève rencontre entre nous; ce qu'il a accepté d'emblée, en présence de sa représentante aux communications. Nous avons soumis de nouveau notre demande de budget afin de pouvoir se faire conseiller/accompagner par des experts, et la réponse a été « **non** ». Au dire de M. Blais, le Comité de travail forme un « NOUS » et nous devons nous en tenir au « NOUS ». Pour le Comité des citoyens, il est clair qu'il y a déséquilibre des moyens et des forces autour de la table, et que la minière ne semble pas vouloir y remédier. Cette situation nuit à notre travail, nuit à notre capacité de se préparer entre les rencontres, et nuit ultimement à l'élaboration d'un véritable *Protocole d'acquisition, de compensation et d'accommodement* tel que nous le réclamons depuis des mois.



Où est l'appui de la Ville?

Les représentants du Comité de citoyens se sentent démunis devant la grosse machine (David contre Goliath). Le Comité de citoyens s'interroge notamment à savoir pourquoi les autorités municipales n'ont pas pris, à ce jour, fait et cause pour les citoyens impactés. Certes, le Comité de citoyens peut comprendre que les autorités municipales craignent des pertes financières pour la ville de Malartic avec le départ de citoyens et des taxes foncières. Alors, comment expliquer que les autorités municipales ne mettent pas comme priorité de s'assurer que dans le protocole, toute perte foncière pour la ville devrait être compensée par la minière, tant pour le présent que le futur, au lieu de vouloir garder en otage des citoyens au prise avec des problèmes de santé et de qualité de vie qui ne veulent et ne peuvent plus vivre? Les citoyens sont impactés bien au-delà de la normale sur les plans de la santé et de la qualité de vie à cause des opérations de la mine (poussières, dynamitages, bruit, stress, anxiété, perte de sommeil, etc.). La Direction de la Santé Publique de l'Abitibi-Témiscamingue, de même que l'Institut national de la santé publique (INSPQ) ont pourtant été clairs dans leurs constats et leurs recommandations à ce sujet, dans deux rapports publiés en 2015. Est-ce quelqu'un va enfin entendre la détresse des citoyens et poser des gestes concrets pour corriger la situation?

Prochaines étapes

Hier, le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic s'est vu reconformer, sans aucune équivoque, des mandats clairs par une assemblée de plus de 125 citoyens, de plus en plus nombreux, mobilisés et solidaires :

Premièrement, de ne retourner au Comité de travail avec la minière que si, et seulement si, cette dernière donne des réponses claires et positives aux deux demandes ci-dessus décrites. Il n'appartient pas au comité de travail de répondre à ces demandes. C'est seule à la minière d'assumer ses responsabilités légales et financières face aux impacts subis par les citoyens et reliés aux opérations de la mine.

Deuxièmement, nous avons reçu le mandat d'aller vérifier rapidement, auprès de divers professionnels juridiques et autres, quelles sont nos options de recours et de solutions possibles pour régler les problèmes que nous vivons depuis des années, et obtenir, en bout de piste, un juste protocole d'acquisition, de compensation et d'accommodement, tel que nous le demandons depuis des mois, et tel que nous avons cru comprendre que la minière s'engageait à respecter dans une lettre datée du 21 septembre 2015.

En conclusion, nous nous retirons du Comité de travail tant que la minière ne donnera pas des réponses claires et positives à nos principales préoccupations et demandes. La balle est dans son camp. Entre-temps, le Comité de citoyens ne restera pas les bras croisés, car il y a urgence d'agir avec la venue prochaine du BAPE et la détresse exprimée par de plus en plus de citoyens.

-30-

Source et entrevues :

Louis Trottier, représentant du Comité citoyens Zone sud de la voie ferrée de Malartic
819-757-3412